

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 19/08/2024

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h33

Codes postaux concernés : 6031

Origine de l'interruption

= Accrochage d'un câble réseau par un tiers lors de travaux de terrassement

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h33

Justification de la durée de l'interruption

= Endommagement des installations souterraines par un tiers ayant entraîné l'interruption et son maintien le temps de procéder aux travaux de génie civil nécessaires.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Agression d'un câble de distribution par un tiers.

ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 19 août 2024 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.